

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 11+1
Pour	: 11
Contre	:
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 03 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 03 décembre à neuf heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Étaient présents : René ISNARD, Daniel ROBERT, Rémy LIEUTIER, Christian TROJA, Jérôme SAMUEL, Christian GARCIN, Nicolas RICHIER, Gérard BARDONNENCHE, Bernard NAL, CRISTOPHE Joël (suppléant),

Était absent : Jacques MAUREL,

Était excusé et représenté : Jean Noël NAL (Pouvoir donné à Rémy LIEUTIER),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT.

Objet : Acquisition de deux groupes de pompage sur les stations de Mison et Sisteron – demande d'aide financière.

Monsieur le Président informe que le Département des Alpes de Hautes Provence dans le cadre de la nouvelle politique en faveur de l'hydraulique agricole collective a adopté une délibération fin 2023 afin d'améliorer la qualité du service d'irrigation collective et encourager une gestion économe de la ressource en eau.

Parmi les dépenses éligibles, on trouve les travaux de sécurisation et de réhabilitations structurantes des ouvrages d'irrigation collectifs d'intérêt départemental.

Monsieur le Président informe qu'il est souhaitable d'acquérir deux nouveaux groupes de pompage sur les stations de Mison Maugrath et Sisteron Garduelle afin de ne pas mettre en péril l'irrigation en cas de panne de ces groupes en saison estivale. Ces acquisitions entre bien dans le cas de la sécurisation des ouvrages d'irrigation.

Monsieur le Président propose de solliciter la Présidente du Département des Alpes de Hautes Provence pour une aide à hauteur de 70 % du montant de la dépense estimée à 87 588,32 € soit une aide plafonnée à 40 000 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

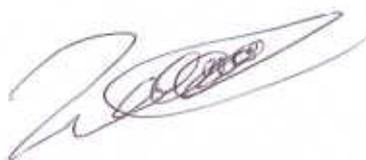
- Valide la demande d'aide financière auprès du Département des Alpes de Hautes Provence pour l'acquisition de 2 nouveaux groupes de pompes sur les stations de Mison Maugrach et Sisteron Garduelle.
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Le Poet, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance

Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,

Christian GALLO

